

## MAIRIE D'AVRESSIEUX

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 4 JUILLET 2022

(convocations du 30 juin 2022)

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Claudia FAUCHEUX

Début de séance : 20h00

M. le Maire propose au conseil de rajouter deux délibérations modificatives, la première concernant un virement de crédit afin de régler la facture de Mme COMTE, et la deuxième afin de rembourser la caution de M. PAUCHON, locataire sortant de l'appartement au-dessus de l'école.

Le Conseil Municipal accepte de prendre ces deux délibérations durant la séance.

### PRESENTATION DE DEUX PROJETS PAR LE CABINET ANKHA POUR LA FUTURE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le cabinet Ankha a travaillé sur deux projets concernant la future construction de la MAM ;  
**Projet n°1 : Etude sur le terrain Drevet.**

Présentation du plan avec la disposition des bâtiments, des espaces verts, voirie partagée... Selon l'architecte le projet sur le terrain Drevet permet de travailler sur des bâtisses avec de beaux volumes, de réaliser dans un premier temps la MAM et dans un deuxième temps des logements locatifs un peu plus loin.

Le but est que la MAM soit en lien le plus possible avec le village (accès voirie partagée) et dans le respect de la qualité paysagère.

#### **Projet n° 2 : Etude sur le terrain de basket**

Le cabinet d'architecte a un doute sur la limite de terrain, différence entre cadastre et clôture actuelle. Nécessité de vérifier le foncier, en fonction, il est possible de récupérer une bande de 2 m.

Présentation du plan.

Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est la mutualisation du parking avec l'école. Par contre, il faudrait positionner le bâtiment au maximum au nord du terrain afin d'avoir une court pour les enfants, de garder la vue sur des locaux nobles, et de conserver la vue et l'ouverture du bâtiment périscolaire. Le bâtiment serait quant à lui plus en longueur par rapport au 1<sup>er</sup> projet.

Il y a plus de contrainte en termes de place par rapport au projet n°1.

En ce qui concerne l'aspect financier :

Scénario n°1 : MAM + bande de terrain + accès route + démolition hangar = 539 000 € HT

Si rajout de 5 logements comme demandé dans les OAP, il faut rajouter 438 000 € HT

Scénario n°2 : MAM + ERP + voirie = 408 000 € HT

Le conseil demande s'il y a un scénario plus rapide en termes de démarches administratives et réalisation. En ce qui concerne les démarches, le délai est le même car il faut déposer un PC et faire une vérification de réseaux. Sinon le timing peut varier d'un mois ou deux supplémentaires pour le projet n°1

A rajouter aux tarifs, quel que soit le projet : la maîtrise d'œuvre, les contrôles techniques, SPS, assurance dommage ouvrage, les frais d'étude supplémentaires (géomètre, raccordement réseaux...)

Le conseil tend en majorité vers le scénario n°1 car offre plus de perspectives avec la possibilité de logements locatifs plus tard. Mais ils sont à prévoir avant le prochain SCOT et PLU.

Se renseigner sur toutes les subventions possibles au niveau de la CAF, du département, de la région, de l'état et de l'Europe... ainsi que sur les procédures (MAPA...)

De plus, le projet n°1 permet de conserver le terrain de basket pour les jeunes.

### **DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LE REMBOURSEMENT DE LA CAUTION A M. PAUCHON**

M. le Maire rappelle que le locataire de l'appartement au-dessus de l'école est parti le 31 mai dernier. Il faut lui rembourser la caution mais les crédits ne sont pas ouverts. Il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de réaliser le virement de crédit d'un montant de 435 €.

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.	R			0.00 €	435.00 €	435.00
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D			0.00 €	435.00 €	435.00
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	Invest.	D			0.00 €	435.00 €	435.00
752/75	Revenus des immeubles	Fonc.	R			36 545.12 €	435.00 €	435.00

\*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

### **Total sélection**

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
<b>Dépenses</b>	0.00 €	870.00 €	870.00 €
<b>Recettes</b>	36 545.12 €	870.00 €	870.00 €
<b>Différence (D-R)</b>	-36 545.12 €	0.00 €	0.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré est d'accord à l'unanimité.

### **DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LE PAIEMENT DES FRAIS D'ETUDE POUR LE PROJET DE LA MAM A MME COMTE, ARCHITECTE**

M. le Maire rappelle que Mme COMTE est intervenue sur le projet de construction de la MAM lorsque ce dernier était prévu dans la maison Drevet. Aujourd'hui, afin de pouvoir régler les frais d'étude il est nécessaire de faire un virement de crédit afin d'avoir les crédits disponibles au compte 2031 pour la payer.

Un virement de crédit du compte 2313-33 de 3060€ vers le compte 2031 devra être effectué.

Le conseil municipal après en avoir discuté, accepte le virement de crédit.

### **DELIBERATION POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT POUR CONGE MALADIE OU MATERNITE**

M. le Maire rappelle qu'Edvina FOLETTI va être en congé maternité à la rentrée. Il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir la remplacer par un agent titulaire ou contractuel.

Le conseil municipal après en avoir discuté accepte.

### **DELIBERATION RENOUVELLEMENT BAUX A FERME**

Certains baux à ferme sont arrivés à échéance au 23 juin, les agriculteurs n'ont pas manifesté leur volonté de ne pas renouveler les baux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

accepte de renouveler les baux à ferme pour une nouvelle période de neuf ans, soit du 24 juin 2022 au 23 juin 2031 :

- pour les lots 11p, 22 et 23 des communaux de Niveau et du Genevray avec M. Gérard BAZIN
- pour le lot 3 des communaux des marais avec M. Emmanuel GUICHERD

### **DELIBERATION PROGRAMME VOIERIE 2022**

Olivier Walle, adjoint à la voirie, donne le compte-rendu de la commission de voirie et communique les offres reçues des entreprises EIFFAGE – SER TPR – SPIE BATIGNOLLES sous forme de tableau comparatif.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :*

accepte les devis pour le programme de voirie 2022, à savoir mise en œuvre d'enrobé :

- Montée du toudan avec la Société SPIE BATIGNOLLES
- La Genevraie avec la Société EIFFAGE
- Route de Niveau avec la Société EIFFAGE

pour un montant total HT de 50007.18 €, soit 60008.62 € TTC

### **DELIBERATION CADEAU DELPHINE DUBOIS**

M. le Maire expose à l'assemblée que Mme DUBOIS, directrice par intérim de l'école suite au congé maternité de Mme BERTHOLIER, a su gérer les différentes situations telles que le covid, les absences répétées de remplaçants... M. le Maire, suite à la sollicitation de parents d'élèves, souhaite remercier Mme DUBOIS pour le travail effectué et propose de lui offrir un bon d'achat. Il demande au conseil de décider d'une somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte de lui offrir un bon d'achat pour un montant de 110€ chez Intersport.

### **PLANNING ARROSAGE ETE 2022 ET GESTION SALLE POLYVALENTE**

Un planning arrosage sera mis en place durant l'été. Dès que les congés de l'agent technique seront confirmés, un doodle sera proposé aux élus afin de s'organiser.

Pendant les congés des agents municipaux, le matériel : tréteaux, bancs... sont prêtés à certains administrés. Eric TRAVERSIER propose de se rendre disponible pour ouvrir le local début août. Martial CATTAUD sera quant à lui responsable de la salle pour le week-end du 23 juillet.

### **INAUGURATION BATIMENT PERISCOLAIRE**

La livraison du bâtiment périscolaire est prévue le 15 juillet 2022 suite aux préserves émises le 30 juin dernier.

M. le Maire propose de faire une inauguration le mardi 30 août avec visite du bâtiment qui sera suivie d'un buffet.

Le conseil municipal est d'accord, mais il faudrait envoyer les invitations avant la fin juillet aux financeurs, entreprises, officiels...

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Chaufferie de l'église : l'entretien revient à la commune qui va prendre un contrat de maintenance.
- La commune doit également investir dans l'équipement d'extincteurs dans la nouvelle chaufferie de la commune.
- Suite à la délibération de la dématérialisation des actes en mai dernier, il est décidé de dédier un espace spécifique sur le site internet.

- Le sinistre de la montée du Toudan est enfin réglé, l'assurance a versé en Trésorerie le montant intégral des factures soit 5 164 €.
- Emilie COUTANT fait un compte rendu du conseil d'école. Elle précise que Mme DUBOIS est contente de la réactivité de la Mairie. Malgré tout, quelques travaux restent à faire : la lumière du bloc issue de secours ne fonctionne pas ; une visite technique concernant l'électricité doit être prévue chaque année ; il est nécessaire de sécuriser la rambarde de la salle jaune afin d'éviter un accident ; la chasse d'eau des toilettes filles ne fonctionne pas ; demande d'une barre dans le couloir pour accrocher les dessins des enfants ; demande d'un projecteur connecté pour chaque classe (une personne va venir en septembre pour apporter des conseils dans le choix des projecteurs) ; transférer les tapis de gym de la salle jaune à la salle polyvalente.
- Quelques personnes de la commune demandent ce qu'il advient la piscine ? Y a-t-il un projet ?
- Les conseillers demandent si l'agent technique est allé voir les arbres prêts à tomber entre chez M. GUICHERD et M. HEIZMANN
- Il faudrait voir avec le cabinet Ankha ce qu'il est prévu de faire avec la terre qui se trouve sur le terrain Drevet.

Fin de séance : 23h00

Prochain conseil lundi 12 septembre 2022 à 20h30.

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

